

Procès-Verbal

COMMISSION TECHNIQUE DES VACCINATIONS

Séance du mardi 5 mars 2019

<u>Diffusion interne</u>: Collège, Directeurs, membres du SEESP et du SEM

Diffusion externe : Membres de la Commission, Ministère, Publication internet

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la CTV du 22 janvier 2019

- ▶ Examen de la recommandation concernant l'utilisation du vaccin Dengvaxia® à Mayotte et dans les territoires français d'Amérique
- Examen des projets d'arrêtés relatifs à la vaccination par les pharmaciens d'officine
- ▶ Point d'information sur la couverture vaccinale de la campagne vaccinale contre la grippe saisonnière 2018-2019
- Présentation de la campagne de communication de la semaine européenne de vaccination
- Rencontre avec le laboratoire Sanofi Pasteur : actualités et développements en cours
- Rencontre avec le laboratoire MSD vaccins : actualités et développements en cours
- Rencontre avec le laboratoire GSK : actualités et développements en cours

Participants

BOUVET Elisabeth FLORET Daniel ABITEBOUL Dominique **BELEC Laurent** BILLETTE DE VILLEMEUR Agathe DU BREUILLAC Jean **ESCOLANO Sylvie** GARCIA MERIC Patricia **GARNIER** Valérie GAUTHERET-DEJEAN Agnès LAMBERT Marianick LAVAIRE Dominique LELIEVRE Jean-Daniel MUELLER Judith **OPINEL Annick** SEBBAN Sydney **TESSIER Véronique TOURNIER Jean-Nicolas**

BUSSIERE Caroline (DGS) FLOREANI Sylvie (DGS) HAUS-CHEYMOL Rachel (SSA) JACQUET Alexis (ANSM) LEVY-BRUHL Daniel (ANSP) PECAULT-CHARBY Rémi (CNAM)

Participation HAS:

BENHABIB Amine
MARTIN Julie
RUMEAU-PICHON Catherine
SCEMAMA Olivier
THORRINGTON Dominic
ZANETTI Laura

Absents excusés:

CAZORLA Céline (HCSP)
CASANOVA Sophie (DSS)
CHAVADE Delphine (HAS)
CHEMLAL Khadoudja (DGS)
CHIDIAC Christian (HCSP)
COLSON Sébastien
D'ANDON Anne (HAS)



DELOFFRE Isabelle (DGS)
DERVAUX Benoît
GRIMPREL Emmanuel
IMLER-WEBER Françoise (DGESCO)
MOLTRECHT Brigitte (DGESCO)
MOTYKA Geneviève (CNAM)

PARENT DU CHATELET Isabelle (ANSM)
PERREVE Anne
ROUBAUD BAUDRON Claire
SAOUT Christian (HAS)
THUILLEZ Christian (HAS)

Approbation du compte-rendu de la CTV du 22 janvier 2019

annuellement leur déclaration publique d'intérêts et en cas de survenue de tout nouveau lien d'intérêt. Aucun nouveau lien n'est déclaré. Daniel Floret se déporte pour l'examen des projets d'arrêtés relatifs à la vaccination par les pharmaciens d'officine. Aucun autre membre de la CTV ne présente de liens d'intérêt susceptibles de les placer en situation de conflit d'intérêts avec un dossier examiné en séance ce jour.

La Présidente de la Commission rappelle aux membres de la CTV la nécessité d'actualiser

Elle procède ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019. Aucune demande de modification n'est formulée. Le procès-verbal est adopté.

Examen de la recommandation concernant l'utilisation du vaccin Dengvaxia® à Mayotte et dans les territoires français d'Amérique



Dominic Thorrington, chef de projet SEESP

Rapporteur : Elisabeth Bouvet



Dominic Thorrington présente le projet de recommandation concernant l'utilisation du vaccin Dengvaxia® à Mayotte et dans les territoires français d'Amérique, soumis à l'examen de la CTV.

 Le rapporteur, Elisabeth Bouvet, souligne les éléments distinguant la situation aux Antilles de celle de La Réunion pour laquelle la HAS ne recommande pas l'utilisation du vaccin Dengvaxia®, La Réunion ne pouvant être considérée en l'état actuel des données épidémiologiques comme une zone d'endémie élevée de dengue. Elle note cependant que si les territoires français d'Amérique (Antilles et Guyane) peuvent être considérés comme des zones d'endémie élevée de dengue, la séroprévalence de la dengue chez les enfants de 9 à 18 ans est actuellement mal connue aux Antilles. Par ailleurs, il persiste des incertitudes quant à la capacité des tests sérologiques actuels à identifier les personnes ayant déjà eu une infection par le virus de la dengue, seules à pouvoir être vaccinées (en raison notamment des réactions croisées avec les autres flavivirus). Il est proposé de ne pas recommander l'utilisation du vaccin Dengvaxia® dans les territoires français d'Amérique, excepté pour les personnes apportant une preuve documentée d'une infection confirmée virologiquement. Enfin Mayotte ne pouvant être considérée en l'état actuel des données épidémiologiques comme une zone d'endémie élevée de dengue, il est proposé de ne pas recommander l'utilisation du vaccin Dengvaxia®.

La discussion porte sur les éléments suivants :

Les recommandations de vaccination devraient être formulées de façon positive dans l'indication proposée (personnes ayant déjà, eu une infection virologiquement confirmée);

- Il convient de remplacer la notion de test virologique par infection virologiquement confirmée ;
- Des reformulations sont nécessaires dans les messages-clés concernant la fiabilité de la déclaration d'antécédent d'infection et les incertitudes sur les performances des tests sérologiques afin de lever toute ambiguïté ;
- La question de la faisabilité et l'acceptabilité d'une stratégie de dépistage prévaccinal devrait être évoquée en amont des recommandations ;
- Il convient de bien préciser que parmi les personnes qui ont déjà eu une infection par le virus de la dengue documentée, seules sont concernées par la vaccination celles qui résident aux Antilles :
- Il est rappelé qu'il n'existe pas de données d'efficacité et de tolérance vaccinale chez les individus vivant en zones non endémiques et voyageant en zones endémiques ;
- La question de la vaccination des militaires est posée; les mêmes recommandations s'appliquent.

Conclusion de la CTV:

15 Pour

0 Contre

1 Abstention (arrivée en cours de discussion)

La CTV émet un avis favorable concernant le projet de recommandation portant sur l'utilisation du vaccin Dengvaxia® à Mayotte et dans les territoires français d'Amérique sous réserve de la prise en compte des remarques formulées en séance.

59 60 61

62

Examen des projets d'arrêtés relatifs à la vaccination par les pharmaciens d'officine



Caroline Bussière, Direction Générale de la Santé

Rapporteurs : Jean du Breuillac, Valérie Garnier

63 64 65

66

67 68 Caroline Bussière présente les trois projets d'arrêtés relatifs à la vaccination par les pharmaciens d'officine, soumis à l'examen de la CTV.

69 70 Elle rappelle qu'il s'agit d'une mesure inscrite dans le volet prévention de la stratégie nationale de santé, dans un objectif de simplification du parcours vaccinal. Cette mesure fait suite à deux années d'expérimentations dont les résultats en termes de taux de participation et de vaccinations réalisées sont présentés.

71 72 73

74

75 76 Elle rappelle le contexte législatif et notamment l'article 59 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 qui prévoit la généralisation de cette mesure sur l'ensemble du territoire national. Quatre projets de textes réglementaires sont prévus pour la mise en œuvre de cette mesure législative : un décret qui n'est pas soumis à l'avis de la HAS et trois



arrêtés, soumis à l'avis de la HAS, portant sur la liste et les conditions des vaccinations que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer ainsi que le cahier des charges relatif aux conditions techniques de l'activité de vaccination et aux objectifs pédagogiques de la formation que les pharmaciens d'officine doivent suivre.

Les rapporteurs, Jean du Breuillac et Valérie Garnier, soulignent l'intérêt de cette mesure qui va dans le sens de la simplification du parcours vaccinal. Il est rappelé que si les populations éligibles à la vaccination ont été étendues par rapport à la première année de l'expérimentation, elles restent limitées aux populations ciblées par les recommandations vaccinales alors que la HAS avait ouvert la possibilité de vacciner au-delà des groupes à risque sans prise en charge par la sécurité sociale. Les simplifications apportées aux cahiers des charges sont soulignées. Il est toutefois relevé que l'exigence d'accès aux locaux adaptés accessibles depuis l'espace client pourrait être un facteur limitant à la mise en œuvre dans certaines configurations d'officine. Par ailleurs, il pourrait être pertinent d'ajouter au titre des exclusions les personnes ayant présenté un effet indésirable grave lors d'une précédente injection considérant que celles-ci devraient être orientées vers un médecin. L'intérêt de la possibilité d'une émission des bons par les pharmaciens est souligné. Il convient enfin d'insister sur la nécessité du signalement des effets indésirables liés à la vaccination, même s'il s'agit d'une obligation générale concernant tous les professionnels de santé.

La discussion porte sur :

L'unification du système des bons de prise en charge par l'Assurance-maladie à partir de 2019 avec un seul type de bons pour les primo-vaccinations et en cas de revaccination;
 Le rôle important des sages-femmes pour la vaccination contre la grippe des

femmes enceintes qui restent insuffisamment vaccinées aujourd'hui;

La nécessité d'ajouter, outre la trousse de première urgence, que le pharmacien devra disposer des traitements nécessaires à la prise en charge d'une réaction anaphylactique;

La difficulté associée au fait que le nouveau vaccin cellulaire contre la grippe saisonnière est à prescription médicale obligatoire ;

La nécessité d'ajouter au titre des exclusions les personnes ayant présenté un effet indésirable grave lors d'une précédente injection considérant que celles-ci devraient être orientées vers un médecin ; il est toutefois relevé que ces exclusions sont discordantes avec celles énoncées par la HAS dans sa recommandation du 25 juillet 2018 ;

La nécessité de supprimer le recueil du consentement écrit de la personne dès lors que le dispositif rentre dans le droit commun (annexe partie 3) a a);

L'importance du signalement des effets indésirables par les professionnels de santé quels qu'ils soient ;

L'importance de la transmission de l'information sur l'acte vaccinal au médecin traitant.



Conclusion de la CTV:

Concernant le projet d'arrêté relatif à la liste des vaccinations que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer

17 Pour

0 Contre

0 Abstention

Concernant le projet d'arrêté relatif à la liste et aux conditions des vaccinations que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer et donnant lieu à la tarification d'honoraire

17 Pour

0 Contre

0 Abstention

Concernant le projet d'arrêté relatif au cahier des charges fixant les conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine

17 Pour

0 Contre

0 Abstention

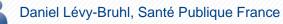
La CTV émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant les projets d'arrêtés relatifs à la liste des vaccinations que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer, à la liste et aux conditions des vaccinations que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer et donnant lieu à la tarification d'honoraire, au cahier des charges fixant les conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées en séance.

121 122

123

Point d'information sur la couverture vaccinale de la campagne vaccinale contre la grippe saisonnière 2018-2019

124



125 126 127

Dans le cadre de l'examen des projets d'arrêtés relatifs à la vaccination par les pharmaciens d'officine, Daniel Lévy-Bruhl présente les données de couverture vaccinale de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2018-2019.

128 129 130

131 132

133

134

135

136

Par rapport à la campagne précédente, 350 000 personnes supplémentaires ont été vaccinées contre la grippe (+4,5%). Il convient néanmoins de tenir compte dans l'interprétation de ce résultat de l'augmentation de la taille de la population cible en raison du vieillissement de la population. Des taux de couverture vaccinale ont pu être calculés pour les personnes ayant un reçu un bon (pour les autres, le dénominateur n'est pas mesurable à partir des bases de l'Assurance maladie). La couverture vaccinale a augmenté de +0,3% chez les personnes âgées de 65 ans et plus et a diminué de 0,5% chez les personnes de moins de 65 ans à risque, soit une augmentation de +0,1% sur l'ensemble de la population ayant un reçu un bon.

137 138 139

140

141

Les taux de couverture vaccinale dans les régions expérimentatrices et non expérimentatrices ont également été présentés sans percevoir au global de nettes différences de couverture.

5/6



142 143

Présentation de la campagne de communication de la semaine européenne de vaccination

144

145

Isabelle Bonmarin, Santé Publique France

146 147 148

149 150

151

152 153

154

155

156

Isabelle Bonmarin présente les objectifs de la campagne de communication autour de la semaine de la vaccination 2019 qui se déroulera du 24 au 30 avril 2019. Il s'agit de promouvoir la vaccination et de communiquer sur les effets secondaires de la non vaccination. Trois cibles prioritaires ont été définies : le grand public de 25 ans et plus, notamment dans les catégories socio-professionnelles (CSP) les moins qualifiées, les professionnels de santé et les journalistes. Le premier semestre 2019 sera marqué par trois temps forts: lancement du site Vaccination Info Service Pro, campagne en direction des professionnels de santé et campagne en direction du grand public.

Cette année et pour la première fois, un spot TV - présenté en séance - sera diffusé au mois d'avril et les agences régionales de santé seront invitées à organiser pour la fois une action commune à l'ensemble des régions.

157 158 159

160 161

162

163 164

165 166 167

168 169

171 172

170

173 174

176 177 178

175

La discussion porte sur :

- Les raisons qui ont guidé le choix de s'adresser en priorité aux CSP les moins qualifiées :
- Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces populations ;
- Le rôle des Ordres professionnels ;
- La collaboration avec le Collège de la médecine générale.

Rencontres avec les laboratoires Sanofi Pasteur, MSD vaccins et GSK: actualités et développements en cours

Les actualités et développements en cours sont présentés par les représentants des laboratoires Sanofi Pasteur, MSD vaccins et GSK. Ces informations relevant du secret industriel et commercial ne sont pas détaillées dans le procès-verbal.

> Elisabeth BOUVET Présidente de la CTV

Date de la prochaine réunion :



Mardi 23 avril 2019 de 9h45 à 17h00